



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché à procédure adaptée

ETUDE GLOBALE DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE,
HYDRAULIQUE ET DES PHENOMENES DE RUISSELLEMENT SUR LE
BASSIN VERSANT DE L'ÎTON

1. Règlement de Consultation

Date et heure limites de remise des offres

Mardi 1er septembre 2026 à 12h00

Table des matières

ARTICLE 1 - DONNEES GENERALES	3
1.1 Champ d'application et forme du marché	3
1.2 Maîtrise d'ouvrage	3
1.3 Conduite des opérations	3
1.4 Délai d'exécution	3
1.5 Délai de validité des offres	3
ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION	3
2.1 Organisation de la publicité	3
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 4 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ	4

ARTICLE 1 - DONNEES GENERALES

1.1 Champ d'application et forme du marché

La présente procédure adaptée concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude globale du fonctionnement hydraulique, hydrologique et des phénomènes de ruissellements sur le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.

Cette prestation est un marché unique sans tranche conditionnelle.

⇒ Contenu de la mission

- ✓ PHASE 1 : Recensement, analyse critique et synthèse des données existantes,
- ✓ PHASE 2 : Concertation avec les communes,
- ✓ PHASE 3 : Modélisation hydraulique et hydrologique des sous-bassins versants et de l'ensemble du réseau hydrographiques,
- ✓ PHASE 4 : Priorisation des sous-bassins versants.

1.2 Maîtrise d'ouvrage

⇒ La Maîtrise d'ouvrage est assurée par :

Syndicat Mixte Aménagement Bassin de l'Iton (SMABI)
9, rue Voltaire
27000 Evreux

⇒ La personne signataire du marché :

M. Sapowicz Marcel Président du SMABI

⇒ Coordonnées du service chargé de la consultation :

Kévin CAILLEBOTTE 02 32 60 60 91 kevin.caillebotte@smabi.fr

1.3 Conduite des opérations

Le suivi du Bureau d'étude sera réalisé par le SMABI.

1.4 Délai d'exécution

Les délais d'exécution de la mission sont de 24 mois.

1.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Organisation de la publicité

Le retrait du dossier de consultation ne peut se faire que par voie dématérialisée sur la plateforme marché public du Département de l'Eure : www.mpe27.fr

Une visite de terrain n'est pas obligatoire. Ce facteur ne sera pas pris en compte dans la notation des offres.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes par ordre :

1. Règlement de Consultation (RC)
2. Acte d'Engagement (AE)
3. Cahier des Clauses Administratives (CCAP)
4. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

La réponse par voie dématérialisée est obligatoire.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui, soit un projet de marché comprenant :

- ⇒ L'acte d'engagement dûment complété,
- ⇒ Une note méthodologique permettant notamment d'évaluer le critère « qualité de l'offre technique ». Le candidat devra également expliquer sa démarche, son intérêt et ses intentions pour mener le projet et préciser les aspects techniques des modélisations dans le cadre de ce bassin versant complexe,
- ⇒ Une offre de prix détaillée,
- ⇒ Un sous-détail des temps prévisionnels passés par mission, décomposé en catégories de personnel,
- ⇒ Un planning détaillé de l'ensemble de la mission.

Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu'il envisage, le cas échéant, de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu'il se propose de présenter à l'agrément et à l'acceptation du maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Prix des prestations	50 %
Qualité de l'offre technique	50 %